

יִשְׂרָאֵל לֹמְדִים

פְּרַשַׁת מִשְׁפָּטִים . Parachat Michpatim

Assaf raconte...

אַסַּף מְסַפֵּר



Chers enfants,

★ Dans la Paracha précédente, après que les Bné Israël ont entendu la voix de D.ieu, ils ont pris peur et ont demandé à Moché de servir d'intermédiaire. Moché accepte et s'avance vers le mont Sinaï. Il donne au peuple d'Israël une longue liste de *mitsvot*, de lois et de commandements. La plupart des *mitsvot* qui se trouvent dans notre Paracha parlent de serviteur juif et des lois et commandements liés aux relations entre un homme et son prochain.

★ En voici quelques exemples : les lois au sujet d'une servante juive et de sa mère juive, de la violence entre les personnes, mais aussi des lois sur les dommages matériels, sur le vol, sur l'interdiction d'être méchant envers une veuve, un orphelin, l'interdiction de faire un faux témoignage, l'obligation de rendre un objet perdu, l'obligation d'aider son prochain à charger et décharger son animal...

★ Vers la fin de la liste, on parle de quelques commandements entre l'être humain et D.ieu, par exemple l'interdiction de manger des animaux malades, l'interdiction de mélanger de la viande et du lait, le commandement de la *chemita* et les lois liées aux trois fêtes (Pessa'h, Soukkot et Chavouot).



★ D.ieu promet à Moché d'aider les enfants d'Israël à atteindre la Terre d'Israël et les avertit de ne pas faire d'idolâtrie. Moché transmet au peuple les *mitsvot* qu'il a reçues et le peuple affirme qu'il les accepte. Moché et Aharon organisent une cérémonie d'alliance entre D.ieu et le peuple d'Israël. Moché construit un *mizbéa'h* et apporte un sacrifice à Dieu avec Aharon et les Sages d'Israël. De plus, il érige douze pierres tombales qui seront un souvenir de cette alliance. À la fin de la Paracha, Moché monte au mont Sinaï pour recevoir les *lou'hot*, les Tables de la loi. La Torah nous raconte que Moché a séjourné au mont Sinaï pendant quarante jours et quarante nuits.

Chabat chalom !

Le Dvar Torah d'Assaf דְּבַר הַתּוֹרָה שֶׁל אֶסָף

כִּי תִפְגַּע שׁוֹר אִיבָךְ, אוֹ חֲמֹרוֹ תֵּעָה: הֲשִׁב תְּשִׁיבֵנּוּ, לוֹ. כִּי תִרְאֶה חֲמֹר שֵׁנְאָךְ, רִבֶּץ תַּחַת מְשָׁאוֹ, וְחִדַּלְתָּ, מֵעֲזֹב לוֹ עֲזֹב תֵּעֲזֹב עִמּוֹ (שְׁמוֹת כג, ד-ה)

“Si tu trouves le bœuf ou l’âne de ton ennemi, égaré, aie soin de le lui ramener. Si tu vois l’âne de celui que tu hais s’écrouler sous sa charge, garde-toi de l’abandonner ; aide-le au contraire à le décharger.” (Chapitre 23, verset 4-5)

Chers enfants, savez-vous qu'à part la Torah, d'autres lois ont été écrites il y a bien longtemps ? Il existe par exemple le Code de Hammurabi. C'est un ensemble de lois écrites par Hammurabi, roi de Babylone, il y a plus de 3 900 ans. Certains disent que les lois de la Torah ressemblent au Code de Hammurabi. Mais dans ce cas, qu'est-ce que les lois de Torah ont de particulier ? Qu'est-ce que les lois que D.ieu a donné aux Bné Israël ont de si spécial ?

Une partie de la réponse se trouve dans les versets ci-dessus. Ils parlent de deux mitsvot particulières : l'une, c'est *hachavat avéda*, l'obligation de rendre un objet perdu à son propriétaire (la Torah cite en exemple un taureau ou un âne perdu). La deuxième, c'est l'obligation d'aider quelqu'un à décharger son animal.

Dans le monde entier, les lois servent à s'assurer que nous puissions tous cohabiter sans se faire de mal. Dans la Torah, c'est aussi le cas. Mais regardons de plus près à quel point la Torah est spéciale : au milieu d'une liste de commandements, apparaît un commandement

dont l'objectif n'est pas de faire en sorte que les êtres humains puissent vivre ensemble sans se faire du mal mais plutôt de s'assurer que les êtres humains prennent soin les uns des autres ! La Torah nous demande de rendre un animal qui se serait perdu, et elle précise que cela s'applique même s'il appartient à quelqu'un que l'on n'aime pas (אויבך - ton ennemi), et la mitsva consiste à rendre tout objet à son propriétaire. Le verset suivant nous ordonne d'aider à décharger ou à charger l'animal de quelqu'un que nous rencontrons (là encore, le verset précise qu'il faut le faire même si c'est quelqu'un que l'on déteste .

La Torah ne se contente pas de nous donner des lois qui garantiront que l'on ne se fait pas de mal. La Torah veut créer de l'entraide ! C'est impressionnant et émouvant !

Regardez autour de vous : quel genre de classe avez-vous formé ? Y-a-t-il de l'entraide ? du respect ? Gardez bien à l'esprit le message de la Paracha de Michpatim !

Chabat chalom !



Pour aller plus loin...

★ Te souviens-tu avoir aidé quelqu'un ? Comment s'est sentie la personne que tu as aidée ? Comment te sentais-tu ? As-tu déjà eu l'occasion d'accomplir la mitsva de hachavat avéda ? Si oui, quand ?

Le quiz de la Paracha

חידון הפרשה



- 1 Comment les Bné Israël ont-ils réagi en entendant la voix de D.ieu ?
- 2 Au bout de combien de temps un serviteur juif est-il libéré ? (Chapitre 21, verset 2)
- 3 Pourquoi devons-nous être gentils avec les étrangers ? (Chapitre 22, verset 20)
- 4 De quoi faut-il se tenir éloigné ? (Chapitre 23, verset 7)
- 5 Combien d'années dure un cycle de *chemita* ?
- 6 Pourquoi Moché est-il monté sur le mont Sinai ?
- 7 Combien de temps y est-il resté ?

Réponses : 1. Ils ont pris peur et demandé à Moché de servir d'intermédiaire. 2. Au bout de sept ans. 3. Car nous étions nous mêmes étrangers en Egypte. 4. Du mensonge. 5. Sept ans. 6. Pour recevoir les lou'hot. 7. 40 jours et 40 nuits.

Jeu

משחק



Remets les lettres dans l'ordre pour retrouver les mots du *passouk* :

ומרח ביאכ געפּת רוש שכנא
זבע בשה שמוא

Les mots du *passouk*:



www.lamorim.org | info@lamorim.org

Dvorah Serrao, directrice de Lamorim

Florence Touati-Wachsstock, experte pédagogique Lamorim

Assaf Weizman, référent pédagogique Lamorim

© Tous droits réservés